



Info-municipal - Mars 2024



OFFRE D'EMPLOI *Animateur (trice) de camp de jour*

Responsabilités

Planifier, organiser et animer des jeux et activités pour les 4 à 12 ans ;
Animer en duo un groupe de 20 à 30 jeunes ;
Aider au bon déroulement lors des ateliers & sorties spéciales ;
Préparer les activités et le matériel nécessaire.

Exigences

Âge minimum: 14 ans
Être responsable, dynamique et créatif
Être disponible pour TOUTE LA DURÉE du camp

Conditions de travail

Durée : Du 25 juin au 9 août (7 semaines)
Horaire : Flexible, de 2 à 4 jrs/semaine
Salaire: 15.75\$/heure (prime avec exp. & formation)

Formations disponibles payées (1er soins/animation)

Pour poser votre candidature, faire parvenir votre curriculum vitae avec une lettre de présentation avant jeudi 21 mars 16h à M. François Séguin, au loisirs@st-claude.ca, ou à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Claude
295, route de l'Église Saint-Claude, QC J0B 2N0



Animation Estivale

Saint-Claude



NOUVELLES MUNICIPALES

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme.

Que lors de la séance tenue le 4 mars dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « règlement numéro 2024-270-02 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et d'identifier des secteurs admissibles à des programmes de revitalisation.

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 avril 2024 à 19h, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Que le projet de règlement vise à identifier, dans le plan d'urbanisme, des secteurs admissibles à des programmes de revitalisation.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 295, route de l'Église à Saint-Claude.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante :
<https://www.municipalite.st-claude.ca/>

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 5^{ÈME} JOUR DU MOIS DE MARS 2024

France Lavertu, Directrice générale, greffière-trésorière

NOUVELLES MUNICIPALES

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage

Que lors de la séance tenue le 4 MARS 2024, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le PREMIER projet de « **règlement numéro 2024-271-10 visant à modifier le règlement de zonage #2008-271 et ses amendements.** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 avril 2024 à 19h, à la salle du conseil sur le PREMIER projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à :

- INTRODUIRE DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS #2021-03 RELATIVE À UNE COHABITATION HARMONIEUSE AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES SUR LE TERRITOIRE ;
 - Ces dispositions portent essentiellement sur des distances à respecter entre une carrière/sablière et un usage sensible (résidentiel/institutionnel, etc.), ou une nouvelle rue.
- MODIFIER LES DIMENSIONS PERMISES DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES (SELON LES GRANDEURS DE TERRAINS);
 - Désormais, les superficies des bâtiments accessoires seront en fonction de la taille du terrain plutôt que du type de zonage.
- AJOUTER UNE NORME DE SUPERFICIE MAXIMALE DE QUAI;
 - Une superficie maximale de 20 mètres carrés sera autorisée.
- MODIFIER LES NORMES RELIÉES AUX PISCINES RÉSIDENTIELLES;
 - L'article portant sur l'obligation de clôturer sera abrogé du règlement de zonage puisque cette norme existe déjà dans le règlement provincial de sécurité des piscines.
- MODIFIER LE LIBELLÉ SUR L'ENTREPOSAGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS;
 - Le propriétaire d'une résidence principale pourra accueillir un visiteur possédant un véhicule récréatif, motorisé ou non, sur cette même propriété pour la durée d'une fin de semaine
- AJOUTER DES NORMES RELATIVES AU DÉFRICHEMENT MAXIMUM D'UN TERRAIN DANS LE CAS DE NOUVELLES RÉSIDENCES;
 - Un pourcentage de défrichement à des fins d'implantation résidentielle sera de 33% maximum.
- AJOUTER DES NORMES RELATIVES À LA GESTION DE L'EAU DE SURFACE.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 295, route de l'Église à Saint-Claude.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.municipalite.st-claude.ca/>

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 5^{ÈME} JOUR DU MOIS DE MARS 2024

France Lavertu, Directrice générale, greffière-trésorière

NOUVELLES MUNICIPALES

Municipalité de
SAINT-CLAUDE

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE**

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLEE DE CONSULTATION



Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de lotissement

Que lors de la séance tenue le 4 mars dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « règlement numéro 2024-272-07 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2008-272 dans le but d'ajouter des dispositions sur la construction de rues.

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 avril 2024 à 19h, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à :

- **DANS LE BUT D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SUR LA CONSTRUCTION DE RUES.**

Que le premier projet de règlement peut être consulté par tout intéresser aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 295, route de l'Eglise à Saint-Claude.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante :
<https://www.municipalite.st-claude.ca/>

DONNE A SAINT-CLAUDE, CE 5^{IEME} JOUR DU MOIS MARS 2024

France Lavertu Directrice générale, greffière-trésorière

NOUVELLES MUNICIPALES

EN BREF - CONSEIL MUNICIPAL

Voici quelques faits saillants de la séance du conseil du 5 février dernier:

- Un futur développement domiciliaire aura lieu dans le secteur du Lac Boissonneault. Une rue serait construite, et devrait porter le nom de « rue de l'érablière ». L'endroit serait entre la rue Martel et la rue J.B. Bruneau, pour une 15aine de terrains environ. Le projet est géré par Développement Prodiges, et M. Steve Girard. Ses coordonnées sont 514 347-6812.
- La Municipalité de Saint-Claude a octroyé le mandat 2024 de l'abat-poussières à la compagnie Somaurac. Le tarif est 0.425\$/litre, pour environ 120 000 litres.
- Le conseil municipal a accepté d'appuyer la demande d'aide financière de l'école primaire Notre-Dame-du-Sourire en lien avec son projet d'aménagement de la cour d'école qui sera déposé au programme d'amélioration des cours d'école du Centre de services scolaire des Sommets. Un montant de 10 000\$ est réservé afin de bonifier leur demande et ainsi ajouter davantage de modules de jeux.
- Une évaluation de la capacité de la station d'épuration au Rang 7 sera réalisée par *Aquagénie gestion des eaux*, afin de connaître la capacité de la station à traiter des nouveaux logements, commerces ou autres. La mise à jour des dossiers fait aussi partie du mandat confié à la compagnie.

COMMANDEZ VOTRE NUMÉRO CIVIQUE



Suite à l'adoption de la résolution NO 2016-01-05, le conseil a décidé d'offrir sur une base volontaire, des pancartes réfléchissantes de numéro civique (recto verso + logo municipal)

Selon les règlements no 101A et 96-215, il est de votre devoir de rendre visible, lisible et libre le numéro civique afin de ne pas créer de confusion sur l'identité de votre résidence. Les services d'urgence; pompiers, ambulanciers ou autres devraient pouvoir se rendre chez vous, plus rapidement et ainsi sauver de précieuses minutes.

C'est votre responsabilité!

Il est important de réserver votre numéro civique, si vous le désirez, **avant le 31 mars prochain.**

Des frais de 40\$ vous seront chargés. L'installation sur le poteau sera effectuée à l'été 2024.

*Pour commander : 819 845-7795, poste 1 ou directrice@st-claude.ca ou directement au bureau municipal, 295, route de l'Église, St-Claude.

AVIS PUBLIC

Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux

A tous les électeurs de la municipalité de Saint-Claude

Avis est, par la présente, donné par France Lavertu, secrétaire-trésorière, qu'à la séance du 4 mars 2024, le conseil municipal a adopté par résolution le projet de règlement intitulé « **REGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE EN 6 DISTRICTS ELECTORAUX** ».

Ledit projet de règlement divise le territoire de la municipalité en 6 districts électoraux, représenté chacun par un conseiller municipal et délimite ces districts de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité socio-économique.

Les districts électoraux se délimitent comme suit :

DIVISION EN DISTRICTS

Avis aux lecteurs

- La description des limites des districts électoraux a été effectuée selon le sens horaire.
- L'utilisation des mots route, rue, chemin, rang, ligne et rivière sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention différente.
- L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite du district électoral passe à l'arrière des emplacements dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.

Le territoire de la municipalité de Saint-Claude est, par le présent **projet** de règlement, divisé en six (6) districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités:

District électoral numéro 1 (209 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre du 8^e rang et de la limite municipale sud-est, cette limite, la limite municipale sud-ouest, le prolongement de la ligne arrière de la rue Roy (côté sud-est), cette ligne arrière, son prolongement, la ligne médiane du Lac Boissonneault en direction nord-ouest et le 8^e rang jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 2 (172 électeurs) : En partant d'un point situé à la rencontre de la route de l'Église et de la limite municipale nord-est, cette limite, la limite municipale sud-est, le 8^e rang, la route 249, le 7^e rang et la route de l'Église jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 3 (146 électeurs) : En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et de la route de l'Église, cette route, le 7^e Rang, la Grande Ligne, la ligne arrière du chemin Saint-Cyr (côtés nord-est, sud-est et nord-est), la limite municipale nord-ouest et la limite municipale nord-est jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 4 (139 électeurs) : En partant d'un point situé à la rencontre du 7^e Rang et du chemin Goshen, la ligne arrière du chemin Goshen (côté sud-est), la limite municipale sud-ouest et nord-ouest, la ligue arrière du chemin Saint-Cyr (côtés nord-est, sud-est et nord-est), la Grande Ligne et le 7^e Rang jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 5 (154 électeurs) : En partant d'un point situé à la rencontre du 7^e Rang et de la route 249, cette route jusqu'à l'intersection du 8^e Rang, la ligne arrière de la route 249 (côté sud-est), la ligne arrière du 9^e Rang (côté nord-est) jusqu'à la limite sud-est de l'emplacement sis au 535, 9^e Rang, la limite municipale nord-ouest, la ligne arrière du chemin Goshen (côté sud-est) et le 7^e Rang jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 6 (206 électeurs) : En partant d'un point situé à la rencontre de la route 249 et du 8^e rang, ce rang, la ligne médiane du Lac Boissonneault vers le sud-est, le prolongement de la ligne arrière de la rue Roy (côté sud-est), cette ligne arrière, le prolongement de cette ligne arrière, la limite municipale sud-ouest jusqu'à la limite sud-est de l'emplacement sis au 535, 9^e Rang, la ligne arrière du 9^e Rang (côté nord-est), la ligne arrière de la route 249 (côté sud-est) et le 8^e rang jusqu'au point de départ.

Avis est aussi donné que le projet de règlement est disponible, à des fins de consultation, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, aux heures régulières de bureau, à l'adresse indiquée ci-dessous.

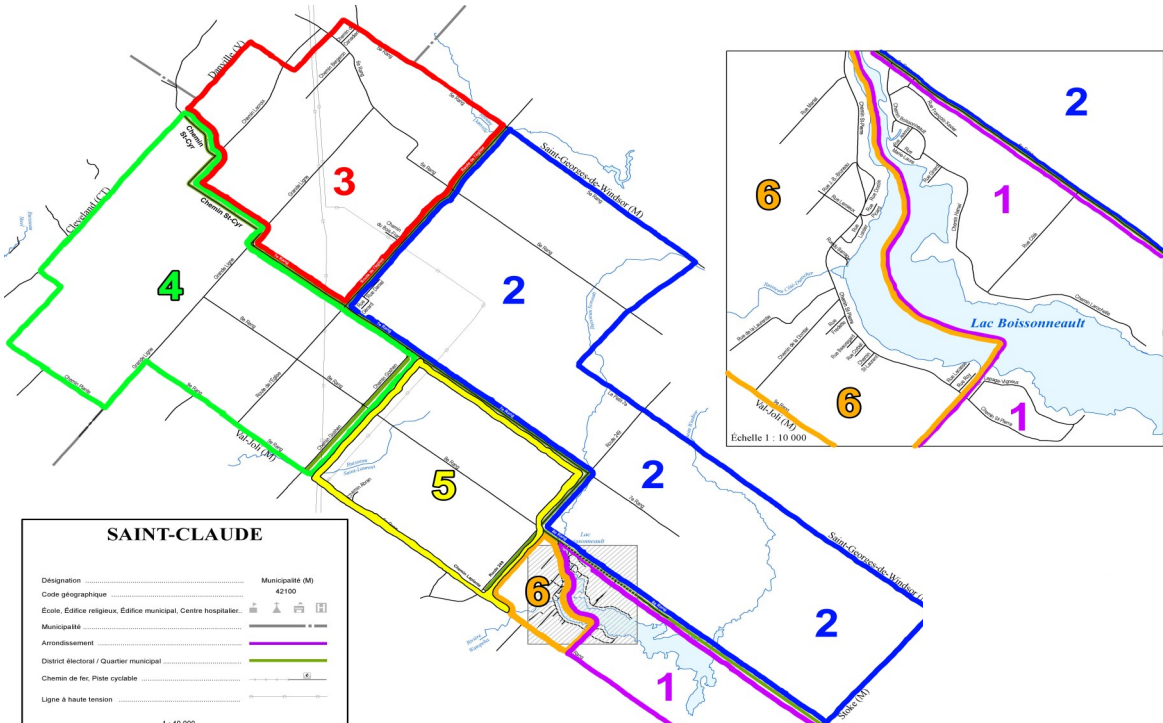
Avis est également donné que tout électeur, conformément et à l'article 17 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), peut dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition au projet de règlement. Cette opposition doit être adressée comme suit :

France Lavertu, Directrice générale Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église Saint-Claude, QC J0B 2N0

Avis est de plus donné conformément à l'article 18 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E-2.2) que :

Le conseil tiendra une assemblée publique afin d'entendre les personnes présentes sur le projet de règlement **seulement si le nombre d'oppositions dans le délai fixé est égal ou supérieur à 100 électeurs.**

Donné à Saint-Claude, le 5 mars 2024 France Lavertu Directrice générale, greffière-trésorière



LOISIRS

Le carnaval d'hiver de Saint-Claude avait lieu les 16 et 17 février dernier.

Une disco patins a été offerte vendredi soir, avec feu de joie, chocolat chaud et café gratuit, avec un igloo gonflable pour se réchauffer. Plus de 150 personnes ont participé à l'événement ce soir-là.

La journée de samedi était chargée en activités de toutes sortes! Plus de 600 personnes ont bravés le froid et le vent glacial de Saint-Claude. Plusieurs nouveautés étaient offertes cette année : promenade en auto-neige B-12, foodtruck des queues de castor, du lancer du sapin, tic-tac-toe basketball, soccer sur neige, igloo gonflable. Un tournoi de cartes a eu lieu à l'intérieur du Centre aux 4 Vents tout au long de la journée.

Un spectacle d'un jongleur et cracheur de feu a eu lieu samedi à 14h30, juste avant le service de la tire d'érable sur neige. Les toujours populaires jeux gonflables sont des incontournables, de même que l'euro bungee, le feu de joie et la patinoire extérieure.

Tous sont unanimes pour affirmer que ce fût l'événement le plus populaire depuis plusieurs années !



LOISIRS

ATELIERS INFORMATIQUE - POUR DÉBUTANTS CELLULAIRE & TABLETTE ÉLECTRONIQUE

Un expert sera sur place pour vous donner trucs & conseils et répondre à vos questions sur la bonne utilisation de votre cellulaire ou tablette.

APPAREILS APPLE - Lundi le 18 mars prochain de 18h à 20h

APPAREILS ANDROID **COMPLET**

OÙ: Bibliothèque Irène-Duclos (565, Rang 7)

COÛT: 20\$ par personne - 6 places par cours

INSCRIPTION: Informatique Dave Blodgett - 819 578-0231



RÉUNION LIGUE BALLE FÉMININE

Une réunion se tiendra jeudi le 21 mars prochain, à 19h, à la salle du conseil de Saint-Claude, au 295 Route de l'Église, 2e étage.

Toutes les personnes intéressées à jouer cet été dans la ligue de balle peuvent de se présenter à cette rencontre d'informations.

Date: 21 mars , 19h

Lieu: Salle du conseil de Saint-Claude.

(295, Route de l'Église, 2e étage)

But: Rencontre d'information concernant le début du calendrier

Info & inscription: Carolyne Nault - 819 578-2003



INSCRIPTIONS - BALLE 5-13 ANS

Les inscriptions pour la balle des 5-13 ans est commencée!

Vous trouverez le formulaire d'inscription en dernière page de ce journal.

Merci de le remplir et de le retourner au secrétariat de l'école, au bureau municipal ou par courriel: loisirs@st-claude.ca

Coût: 30,00\$ par enfant





Bibliothèque Irène-Duclos



565, Rang 7

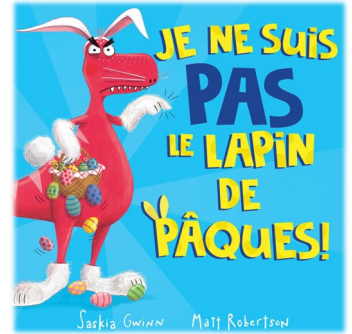
HEURE DU CONTE - SPÉCIAL PÂQUES!

Une activité d'heure du conte aura lieu samedi le 30 mars prochain, à 10h, dans les locaux de la bibliothèque.

L'activité est gratuite, mais vous devez réserver votre place afin de bien calculer la quantité de matériel pour le brico, et la collation!

Simplement nous envoyer un courriel à loisirs@st-claude.ca ou par téléphone 819 845-7795 #3

Âge recommandé: 4 à 9 ans



SUGGESTIONS DE LECTURE - PRÉSENTOIRS

Nous avons des nouveaux présentoirs afin de faire plein de belles découvertes, pour les petits et les grands!

Venez découvrir un nouveau livre pour Pâques, ou une nouvelle bande dessinée pour votre ado!

Nous sommes ouverts les mardis soirs de 18h30 à 19h30 et les samedis matins de 10h à 11h30.



LOISIRS



Samedi 18 mai - 9h
Parc de l'Église
(295, Route de l'Église)

**Journée
de l'arbre**

Municipalité de
SAINT-CLAUDE





ÉCOLE NOTRE-DAME DU SOURIRE



Le 18 février, se tenait la finale d'Opti-Génie entre les écoles de Saint-Claude, Saint-Gabriel et Saint-Philippe. Elle se trouvait à la salle des Chevaliers de Colomb à Windsor. L'équipe gagnante, celle de Saint-Claude, ira à la finale régionale à Val-des-Sources, le 24 mars.

Pour les féliciter, les gagnants ont reçu un prix de 15\$ chacun. Cependant, nous félicitons les deux participants de St-Gabriel car ils se sont très bien débrouillés malgré le manque de trois joueurs.



ARIANE ET THOMAS

André Houle (Club Optimiste), Magalie Gagnon, Maxim Toutant, Karolane Bisson, Thomas Couture, Benjamyn Robert et Marie-Andrée Pouliot (enseignante 5-6)

MATERNELLE 4 ANS - ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOUIRE

Vous désirez que votre enfant évolue dans un milieu stimulant au quotidien?

Inscrivez-le sans plus tarder à la maternelle 4 de notre école pour l'année scolaire 2024-25!

Voici quelques modalités à savoir :

- Votre enfant doit être âgé de 4 ans le 30 septembre 2024;
- L'inscription doit se faire en présentiel dans notre établissement situé au 301, Route de l'Église, Saint-Claude;
- Au moment de l'inscription, les parents doivent présenter l'original du certificat de naissance grand format de l'enfant (certificat délivré par le Directeur de l'état civil) ainsi qu'une preuve de résidence.



Site web: www.cssds.gouv.qc.ca/prescolaire
École: 819 845-3818 ou ndsourire@cssds.gouv.qc.ca



SERVICE INCENDIE



CAMPAGNE DU PAIN PARTAGÉ

Les membres du service incendie de Saint-Claude seront présents vendredi le 29 mars entre 10h et 14h pour la campagne du pain partagé.

Une équipe sera au coin de la Route de l'église et du Rang 7, et une autre au Lac Boissonneault au coin du chemin St-Pierre et 8e Rang.

Don suggéré de 5,00\$ en échange d'un pain blanc tranché gracieusement de la Boulangerie Georges. Les fonds amassés vont aux œuvres des Chevaliers de Colomb de Windsor.





Rendez-Vous Agroenvironnement 2024



Invitation spéciale aux producteurs et productrices de la MRC des Sources et du Val-Saint-François

Lancement des cohortes en agroenvironnement

Les cohortes, c'est une opportunité :

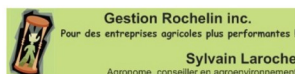
1. D'échanger entre pairs et avec des professionnels sur des enjeux ou des sujets qui vous concernent;
2. D'inviter des spécialistes pour approfondir une question qui vous interpelle et vous préoccupe afin de trouver des solutions innovantes et efficaces pour atteindre vos objectifs;
3. De s'inspirer et de transmettre des connaissances, astuces et pratiques visant la santé de vos sols, ainsi que la gestion de l'eau.

Sujets des cohortes :

1. Plantes fourragères
2. Cultures de couverture
3. Gestion de l'eau

**Journée d'information
le 21 mars 2024
Centre aux Quatre Vents
Saint-Claude**

**Ou réservez votre place dès maintenant
auprès de : Emilie Lapointe
Chargée de projet en développement
agroalimentaire et forestier
Courriel : elapointe@mrcdessources.com
Tél. : 873 500-2406**



PROGRAMME

21 MARS 2024 - 9 H 30 À 16 H

9 h 30

Accueil des participants

10 h

- Mots de bienvenue
- Présentation du comité de travail
- Qu'est-ce qu'une cohorte et présentation du Plan d'agriculture durable (PAD)
- Julie Duquette, agr., UPA : Agriclimat

11 h

Présentation des 3 cohortes avec:

- Chloé Boucher-Ravenhorst, ing., agr., MAPAQ
- Sylvain Laroche, agr., Gestion Rochelin inc.
- Marie-Pier Landry, agr., CIARC

11 h 30

Témoignage

- Pascal Viens, agriculteur: agriculture régénératrice

12 h

Pause du midi

13 h 15

Présentation des programmations des cohortes et activités de discussion

15 h 30

Inscription des participants, remise de documentations

16 h

Mot de la fin

**Centre aux Quatre Vents
563 rang 7, Saint-Claude**

***Apportez avec vous
votre NIM agricole**

PRODUITS FRAIS - LOCAUX

C'est déjà le temps de penser à l'abonnement pour les paniers de légumes. Prendre un abonnement c'est une bonne façon d'encourager une entreprise locale, de consommer des légumes de façon quotidienne et aussi de faire de belles découvertes.

Que vous soyez des habitués ou de nouveaux abonnés, consultez la section « Abonnement 2024 » de notre site (lesrecoltesdugrenier.ca) pour le fonctionnement et les options qui vous seront offertes cette année.



Les récoltes du grenier

741, Chemin St-Cyr
Saint-Claude

819 517-1014



**Cabane à sucre conviviale,
avec une salle pouvant
accueillir 15 à 20
personnes, où produits
d'érable, tire sur neige et
"sleigh ride" sont offerts.**

